

# LES PROFESSIONNELS DU TERRAIN

**L'aide-soignant** dispense des soins d'hygiène et de confort tout en veillant au maintien de l'autonomie de la personne.

**L'Infirmier** organise et assure les soins infirmiers sur prescription médicale.

**L'Infirmière coordinatrice SSIAD / CSI** organise la planification des soins et leur suivi, assure le lien entre les soignants et les familles

**L'Attaché de planning** a pour mission d'élaborer, d'optimiser et d'actualiser les plannings des salariés en fonction des nouvelles personnes à accompagner, des besoins et des imprévus

**La Responsable de secteur SAAD** rôle pivot entre l'intervenant à domicile et le bénéficiaire, assure la mise en œuvre et le suivi du plan d'aide en mobilisant les ressources humaines nécessaires.

**L'Ergothérapeute** maintient, restaure et permet les activités quotidiennes de manière sécurisée, autonome et efficace, en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement. Elle conseille et évalue les besoins en équipements et réaménagements.

**L'Aide à domicile** (auxiliaire de vie) accompagne les personnes fragilisées dans les actes de la vie quotidienne, tout en favorisant le maintien de l'autonomie et du lien social.